



QUALIFICATIONS

MÉTREUR ASSISTANT(E) DU BÂTIMENT

Cette action est co-financée par
le PACTE



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

 0262 69 09 94

 contact@ati.re

 525 Rue Andropolis
97440, Saint-André

 <http://www.ati-formation.fr>



SASU AATI - Capital : 144 000 € - SIRET : 808 671 564 00025 - APE : 8559 A - NDA : 98 970379797

Siège social : 525 Rue Andropolis - 97440 SAINT-ANDRE

Tel : 0262 69 09 64 - Courriel : contact@ati.re - Site Web : ati-formation.fr

COMPÉTENCES

1.Établir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif (525 heures) :

1.1 - Métrer les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre (175 heures)

À partir du relevé du bâtiment et/ou du plan du projet, repérer les ouvrages à métrer et en définir l'unité de mesure (ml, m², m³, kg). A l'aide d'un logiciel et/ou à l'aide de l'outil informatique (plans 2D papier ou numérique, plans PDF ou maquette numérique), procéder à la détermination du nombre et des dimensions des ouvrages. Réaliser les plans de repérage utiles afin de compléter la feuille appropriée et de présenter un métré conforme aux conventions professionnelles

1.2 - Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage (175 heures)

À partir du projet de travaux et des métrés, définir les ouvrages qui feront l'objet d'un calcul de prix aux déboursés, collecter au sein de l'entreprise les informations nécessaires au chiffrage du projet (coût d'achat unitaire des matériaux, disponibilités des matériels, temps unitaire de main-d'œuvre par exemple) ; calculer pour chaque ouvrage le sous-détail de prix correspondant au prix de revient d'une unité d'ouvrage selon la méthode aux déboursés afin de rédiger le devis en affectant aux prix aux déboursés, le coefficient de vente.

1.3 - Rédiger le devis quantitatif estimatif (175 heures)

À partir des métrés, d'un bordereau de prix ou de l'étude de prix aux déboursés ; lister de manière exhaustive les ouvrages qui feront l'objet du devis. Compléter le devis avec les quantités et les prix unitaires extraits du bordereau de prix ou de l'étude de prix pour chaque ouvrage. Calculer le prix total HT, appliquer le taux de TVA et calculer le prix total TTC du projet.

COMPÉTENCES

2. Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers (420 heures) :

2.1 - Établir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client (175 heures)

Lors de la visite d'un site, écouter et transcrire le projet de travaux énoncé par le client. Déterminer les ouvrages à mesurer dans le but de réaliser le devis de travaux. Mesurer ces ouvrages, à l'aide d'outils comme le mètre ou le télémètre, en longueur, largeur, hauteur et diagonale. Reporter, sur un plan du bâtiment réalisé à main levée, les cotes et la géométrie du bâtiment et des ouvrages. Lister les ouvrages et matériaux visibles (sols, murs, plafonds, menuiseries), intérieurs et extérieurs et en décrire la nature et l'état. Le relevé est généralement complété d'un reportage photographique.

2.2 - Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables (105 heures)

À partir d'un projet de construction ou de réhabilitation, déterminer les diagnostics obligatoires à réaliser par le client, en tant que maître d'ouvrage. Déterminer les réglementations applicables au projet (réglementation thermique par exemple) et rechercher les caractéristiques minimales des ouvrages concernés. Communiquer les résultats de l'étude à son supérieur hiérarchique et/ou au client afin qu'il fasse réaliser les diagnostics et études techniques nécessaires à la conduite du projet.

2.3 - Organiser et suivre les travaux (140 heures)

A partir du devis signé, réaliser les commandes des matériaux. Lors de la réalisation des travaux, assister aux réunions de chantier, vérifier la concordance des travaux réalisés avec la proposition initiale du devis, pointer en fin de mois les tâches et travaux réellement réalisés, préparer, proposer et faire approuver par son supérieur hiérarchique les situations de travaux.

CONTACTS

CONTACT

 victoria.alamelou@aati.re

 0262 69 09 94

 www.aati-formation.fr

Accessibilité aux personnes porteuses de handicap

La formation est accessible aux personnes porteuses d'handicaps
Pour toute demande de mobilité, un référent est à votre disposition

LIEU

525 Rue Andropolis,
97440 Saint-André

Durée

Contrat sur une durée
d'une année

ÉVALUATION

Les évaluations permettront la vérification de la maîtrise par l'apprenant des savoir, savoir-faire technique, savoir-faire professionnel, savoir-être professionnelle. À l'issue de l'épreuve écrite, orale l'équipe pédagogique et s'entretiendra avec le candidat pour confirmer sa motivation à passer à l'étape de la formation qualifiante ou se diriger vers un emploi avec nos référents insertion.